

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

**ARRETE PREFECTORAL RELATIF A L'OUVERTURE ANTICIPEE
AU CHEVREUIL
POUR LA CAMPAGNE 2018-2019**

CONSULTATION DU PUBLIC

du 10 avril au 30 avril 2018

en application de la loi n° 2012 – 1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement

Note de présentation

Le code de l'environnement fixe les périodes d'ouverture générale de la chasse selon les départements. Il prévoit des dates de chasse différentes selon les espèces.

L'article R. 424-8 prévoit que le préfet fixe, pour la chasse du chevreuil, une date spécifique d'ouverture; qui ne peut être antérieure au 1^{er} juin 2018.

Cette décision fait l'objet d'un arrêté soumis à consultation du public.

Ce projet d'arrêté :

- fixe la date d'ouverture de la chasse au chevreuil dans le département du Lot-et-Garonne, au 1^{er} juin 2018 ;
- précise qu'avant la date d'ouverture générale de la chasse (9 septembre 2018), le chevreuil peut être chassé uniquement à l'approche ou à l'affût (chasse silencieuse) et après délivrance d'une autorisation préfectorale individuelle.

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage sera amenée à donner un avis sur ce projet d'arrêté, lors de sa réunion du 24 avril 2018.

.../...

Modalités de consultation :

Lieu de consultation :

Le projet d'arrêté et la présente note sont disponibles en format papier, sur demande, à la **préfecture et dans les sous-préfectures de Villeneuve-sur-Lot, Nérac et Marmande.**

Ces documents sont consultables sur le **site internet de la préfecture du Lot-et-Garonne** suivant les modalités fixées par la loi n° 2012 – 1460 du 27 décembre 2012, à l'adresse suivante : <http://www.lot-et-garonne.gouv.fr>, rubrique « Participation du public ».

Les avis doivent être transmis **par courrier à l'adresse suivante :**

Direction départementale des Territoires
1722, avenue de Colmar 47916 AGEN Cedex 9

ou **par voie électronique** à l'adresse suivante : ddt-se@lot-et-garonne.gouv.fr

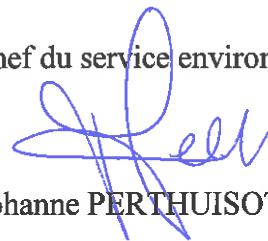
en précisant la mention « consultation arrêté relatif a l'ouverture anticipée au chevreuil pour la campagne 2018-2019 dans le département de Lot-et-Garonne ».

Suites de consultation :

Après dépouillement et analyses, **une synthèse des observations** sera mise à disposition sur le **site internet de la préfecture de Lot-et-Garonne.**

Date de mise en ligne : 10 avril 2018

Le chef du service environnement



Johanne PERTHUISOT